

FOURMI VERTE

Association à but non lucratif Loi du 1^{er} juillet 1901



Siège social

7, cité d'Antin
75009 PARIS



RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes clos le 31 décembre 2007



Société d'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
138, bd Haussmann - 75008 PARIS
Tél. 01.42.99.66.44 - Fax 01.42.89.31.63

Société Anonyme au Capital de 1.400.000 € - 652 059 213 R.C.S. PARIS - SIRET 652 059 213 00023 - NAF 6920Z

A Mesdames et Messieurs les Membres
de l'**Association FOURMI VERTE**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**Association FOURMI VERTE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le financement des activités de l'association résulte pour partie de conventionnements avec des institutions publiques.

Ces contributions financières peuvent être reportées sur les exercices suivants lorsqu'elles sont pluri-annuelles ou faire l'objet d'engagements à réaliser sur ressources affectées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à vérifier le respect des méthodes comptables précisées ci-dessus et à examiner les dispositifs de contrôle et de valorisation mis en place pour la détermination des estimations significatives relatives aux montants des fonds dédiés ou des produits constatés d'avance inscrits au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents, ou mis à leur disposition, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 19 mai 2008

Pour SOFIDEEC BAKER TILLY
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Cyrille BAUD
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Paris



M.F. EL MGHAZLI
Président/Directeur Général
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Versailles

Actif	Brut	Amortissements et provisions	2007	2006
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles :	200 630,00	3 961,94	196 668,06	450,00
Frais d'établissement	0,00		0,00	
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droit et valeurs similaires	142 630,00	3 961,94	138 668,06	450,00
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	58 000,00		58 000,00	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :	0,00		0,00	0,00
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00
TOTAL I	200 630,00	3 961,94	196 668,06	450,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3) :	378 639,39	0,00	378 639,39	1 238 914,29
Créances clients et acomptes rattachés	45 695,33	0,00	45 695,33	4 398,31
Autres créances	332 944,06		332 944,06	1 234 515,98
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :	0,00		0,00	0,00
Actions propres				
Autres titres	0,00		0,00	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	885 953,45		885 953,45	240 403,57
COMPTES DE REGULARISATIONS ACTIF :				
Charges constatées d'avance (3)	2 437,00		2 437,00	0,00
TOTAL II	1 267 029,84	0,00	1 267 029,84	1 479 317,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 467 659,84	3 961,94	1 463 697,90	1 479 767,86
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

* Montants en Euros

PASSIF	2007	2006
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :	0,00	0,00
Réserves légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à Nouveau	10 999,33	0,00
Excédent de l'exercice	57 055,13	10 999,33
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres		
TOTAL I	68 054,46	10 999,33
AUTRES FONDS PROPRES :		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I bis		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions	691 991,50	627 700,55
TOTAL III	691 991,50	627 700,55
DETTES :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers (3)	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670 403,84	182 420,13
Dettes fiscales et sociales	20 427,22	2 170,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes diverses	807,54	20,00
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance	12 013,34	656 457,81
TOTAL III	703 651,94	841 067,98
Ecart de conversion Passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 463 697,90	1 479 767,86
Dont Capital versé :		
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007

Débit	2007	2006
CHARGES D'EXPLOITATION (1) :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes *	1 080 072,96	604 279,45
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00
Salaires et traitements		
Charges sociales		20,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 307,15	0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	0,00	0,00
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	691 991,50	627 700,55
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	1 224,15	18 000,00
TOTAL I	1 777 595,76	1 250 000,00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)	0,00	
Différences négatives de charges	0,00	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital	104,79	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL IV	104,79	0,00
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise (V)		
Impôts sur les bénéfices (VI)	18 045,00	1 941,00
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	1 795 745,55	1 251 941,00
Solde créditeur = excédent	57 055,13	10 999,33
TOTAL GENERAL	1 852 800,68	1 262 940,33
* Y compris :		
redevances de crédit-bail mobilier		
redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

* Montants en Euros

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007

CREDIT	2007	2006
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	49 375,67	4 761,21
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	49 375,67	4 761,21
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 150 000,00	1 250 000,00
Reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges		
Autres produits		
Report des ressources non utilisées	627 700,55	
Sous-total B	1 777 700,55	1 250 000,00
TOTAL I (A+B)	1 827 076,22	1 254 761,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	25 724,46	8 179,12
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	0,00	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	25 724,46	8 179,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	1 852 800,68	1 262 940,33
Solde débiteur = perte (3)		
TOTAL GENERAL	1 852 800,68	1 262 940,33
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entreprises liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts		

* Montants en Euros

FOURMI VERTE
ASSOCIATION LOI 1901
Siège social : 7 Cité d'Antin -75009 PARIS

**Annexe aux Comptes
de l'exercice 2007**

SOMMAIRE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, FAITS CARACTERISTIQUES

NOTE 1	ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	p 2
NOTE 2	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	p 2
NOTE 3	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	p 2
NOTE 4	NOTES SUR LE BILAN – ACTIF	P 3
	A) IMMOBILISATIONS	p 3
	B) CREANCES	p 3
	C) DISPONIBILITES	p 3
NOTE 5	NOTES SUR LE BILAN – PASSIF	P 3
	A) FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS	p 3
	B) FOURNISSEURS	p 4
	C) DETTES FISCALES	p 4
	D) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	p 4
NOTE 6	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	P 4
TABLEAU DES FONDS DEDIES		P 5

NOTE 1 : ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'Association Fourmi Verte est une association loi 1901 créée le 1^{er} décembre 2005 par trois partenaires : Familles rurales, Groupama et la Mutualité Sociale Agricole. Elle a pour but le développement et la fourniture de services à la personne sur l'ensemble du territoire français au profit de ses membres et des organismes qui leur sont rattachés ainsi que tout prestataire. Elle assure la promotion de ces services et la mise en relation des demandeurs avec les prestataires de services. Elle représente l'intérêt de ses membres auprès des pouvoirs publics et en particulier l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) dont elle est l'interlocuteur.

Les faits marquants :

a) Fourmi Verte a poursuivi sa politique de communication (publicité, affiches, dépliants,...) au cours de l'exercice. Diverses opérations de promotions ont également eu lieu avec des entreprises de la Grande ou Moyenne Distribution, tels que les magasins Shopi, Champion ou Casino par l'intermédiaire de réduction ou d'heures gratuites de services à la personne.

L'association a également été présente lors des diverses manifestations professionnelles, en particulier lors du Salon des Services à la Personne.

b) Le régime fiscal a été précisé par la Direction Générale des Impôts dans un courrier du 28 août 2007. L'activité exercée a été considérée comme activité commerciale et, à ce titre, soumise aux impôts commerciaux, notamment la Taxe sur la Valeur Ajoutée et l'Impôt sur les sociétés. La subvention versée par l'ANSP est, pour sa part, non soumise à la TVA mais soumise, en revanche, à l'impôt sur les sociétés.

c) Le site internet, préexistant depuis 2006, a fait l'objet d'une refonte afin de répondre plus efficacement aux évolutions de l'activité, aussi bien vis-à-vis des clients bénéficiaires que des prestataires de service. Le démarrage de la première phase a eu lieu début décembre 2007.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

a) La gratuité du service Fourmi Verte, formule existante depuis sa création, va évoluer vers un service d'abonnement en ligne. Deux possibilités seront offertes : un abonnement pour un type unique de prestation ou un abonnement pour l'intégralité des services à la personne.

b) Un logiciel spécifique à l'activité Fourmi Verte a été mis en place mi-janvier 2008.

NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de Commerce – articles 9 et 11 – Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – art 7, 21, 24, début, 24-1° et 24-3°)

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

2008

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant des recommandations du PCG ainsi que du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 4 : NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

A) IMMOBILISATIONS

Le site internet de Fourmi Verte a été immobilisé pour un montant de 143 K€. Il a fait l'objet d'une mise en service début décembre 2007. La durée d'utilisation est de 3 ans.

Un logiciel spécifique à l'activité des services à la personne est en cours de réalisation. Il a fait l'objet d'une immobilisation en cours pour un montant de 58 K€.

Le logiciel de récupération des écritures de ventes auprès de Mutuaide, immobilisé en 2006, a été sorti des immobilisations. Une moins-value de 0,1 K€ a été constatée.

B) CREANCES

Les créances correspondent aux facturations des commissions des prestataires de service ainsi que les droits d'entrée dans le réseau Fourmi Verte.

Les autres créances correspondent essentiellement à des créances de TVA. Il s'agit notamment d'une demande de remboursement de crédit de TVA faite en juillet 2007 pour un montant de 103 K€. Celle-ci est en cours de validation auprès de la Direction Générale des Impôts.

Un crédit de TVA complémentaire a été reconstitué depuis pour 114 K€. Il fera l'objet également d'une demande de remboursement auprès du Trésor Public.

C) DISPONIBILITES

Il s'agit du compte courant débiteur auprès de la Banque Finama. Ce compte est rémunéré et a fait l'objet d'intérêts créditeurs pour 26 K€ enregistrés en produits financiers au compte de résultat.

NOTE 5 : NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

A) FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS

La subvention allouée par l'Agence Nationale des Services à la Personne pour l'exercice 2007 n'a pas été entièrement dépensée. La somme de 692 K€ non utilisée a été reportée sur 2008.

B) FOURNISSEURS

La dette fournisseurs se composent de

Fournisseurs (factures restant à payer) :	285 K€
Factures d'immobilisation non parvenues (création du logiciel spécifique) :	69 K€
Factures non parvenues :	316 K€

Les factures non parvenues concernent notamment la facturation de l'utilisation de la plate-forme de centre d'appels de Mutuaide Services pour un montant de 304 K€.

C) DETTES FISCALES

Il est prévu un impôt sur les bénéfices pour 18 K€. Cet impôt a bénéficié de la taxation à taux réduit de 15% prévu pour le monde associatif à l'instar des règles applicables aux PME, dans la limite de 38 120 €. Le complément a été taxé au taux de droit commun.

D) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils concernent une régularisation dans le cadre de l'opération avec les magasins Champion.

NOTE 6 : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Les principales charges concernent des frais de communication et de promotion (affichage, mailing, supports en magasins, ...) dans le cadre des différentes opérations avec les magasins Champion, Shopi et Casino.

Etudes et recherches : 80 K€
Annonces, insertions : 129 K€
Catalogues et imprimés : 310 K€
Affranchissement : 196 K€

Les autres principaux postes de charges sont :

Sous-traitance : 254 K€ pour l'utilisation de la plate-forme Mutuaide Services

Foires et exposition : 27 K€
Opération Casino d'offre d'une heure de Services à la personne : 31 K€

B) Les subventions reçues de la part de l'ANSP se montent à 1 610 K€ réparties en 460 K€ au titre de l'exercice 2006 et 1 150 K€ au titre de l'exercice 2007.

Les produits d'exploitation complémentaires sont partagés entre les prestations relatives aux mises en relation pour 38 K€ et les droits d'entrée dans le réseau Fourmi Verte pour 10 K€.

C) La subvention de l'exercice 2006 non utilisée lors de celui-ci a fait l'objet d'une reprise pour 628 K€ correspondant à la dotation du 31 décembre 2006.

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBVENTIONS ATTRIBUEES

SUBVENTIONS	MONTANT INITIAL DE LA SUBVENTION	EXERCICE 2006				EXERCICE 2007			SOLDE DES DEPENSES NON ENGAGEES EN FIN D'EXERCICE
		FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLE AFFECTATION	SOLDE DES DEPENSES NON ENGAGEES EN FIN D'EXERCICE	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLE AFFECTATION	
Agence nationale des services à la personne									
2005	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	627 700,55	627 700,55	627 700,55	0,00	0,00
2006	1 150 000,00	1 150 000,00	522 299,45	627 700,55	1 150 000,00	1 150 000,00	458 008,50	691 991,50	691 991,50
2007	1 150 000,00	1 150 000,00							
TOTAL	2 400 000,00	1 250 000,00	622 299,45	627 700,55	1 777 700,55	1 085 709,05	691 991,50	691 991,50	691 991,50